

**RAPPORT N° 05/6-16
au Conseil Municipal**

OBJET

TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DES PRUNIERIS A MOUFIA

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui de l'aménagement de la voirie communale.

La Commune souhaite engager des travaux de réfection du Chemin des Pruniers et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin des Pruniers, long de 420 m environ, est une voie de desserte directe entre Bois-de-Nèfles, Moufia et Centre-Ville. Elle est moins sinueuse que la Route du Bois-de-Nèfles (RD49) et la Route des Ananas. C'est un passage privilégié de par sa faible longueur. Sa forte pente, son profil en long cassé et l'absence de réseau pluvial sont la cause de la dégradation de la voie, qui doit être refaite après chaque pluie.

L'objectif est de calibrer le Chemin des Pruniers dans la continuité du Chemin Ylang-Ylang, dont la réfection a été réalisée en 2004, et de mettre en place un tapis d'enrobés.

Plan de financement prévisionnel

- Estimation totale du projet		320 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	272 000,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	48 000,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT

LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-16
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DES PRUNIER A MOUFIA

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-16 du Député Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Chemin des Pruniers au Moufia.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant.

- Estimation totale du projet		320 000,00 € HT
· Participation du Département	(85 %)	272 000,00 € HT
· Part de la Commune	(15 %)	48 000,00 € HT

